

# CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL

SESSION 2020  
REPORTÉE À 2021

## ÉPREUVE DE QUESTIONS TECHNIQUES À PARTIR D'UN DOSSIER

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART

## INDICATIONS DE CORRECTION

### Question 1 (8 points)

Vous êtes technicien territorial au service technique du musée de Techniville ayant une capacité d'accueil de 450 visiteurs. Vous êtes en charge de la sécurité des œuvres de la prochaine exposition temporaire d'une durée de 3 mois qui sera présentée dans la salle d'exposition principale d'une superficie de 100m<sup>2</sup>. Lors des échanges sur les conditions de prêt des œuvres, les prêteurs vous questionnent sur la sécurité au sein de votre établissement.

- a) **Vous indiquerez à quels type et catégorie d'ERP appartient votre établissement ? (1 point)**

Les musées sont des ERP de type Y, la capacité étant de 450 personnes, ce musée appartient à la catégorie 3.

- b) **Quels moyens devez-vous mettre en place pour éviter les dégradations et vols au sein de l'exposition ? (3 points)**

L'important est ici d'indiquer la complémentarité des moyens à mettre en oeuvre : présence humaine (de jour comme de nuit), protection physique (accrochage sécurisé des œuvres, verrouillage des vitrines, sécurisation des écrans, mises à distances...), protection électronique (vidéosurveillance, alarmes périmétriques et/ou volumétriques, raccordement au système RAMSES...)

Le candidat peut s'aider des documents suivants pour rédiger sa réponse :

Document 6 : « Comment protéger du vol et des actes de malveillance un lieu abritant des biens culturels ? » - Extrait du Guide d'information à l'usage des propriétaires publics et privés. Sécurité des biens culturels, de la prévention du vol à la restitution de l'objet volé. Ministère de la Culture et de la Communication Direction Générale des Patrimoines, octobre 2010.

- c) **Votre collectivité étant engagée dans une démarche favorisant le développement durable et les achats responsables, vous êtes consulté pour l'intégration de ces préoccupations dans les marchés publics de scénographie et de transport des œuvres. Que pouvez-vous proposer pour :**

- les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) ?
- les critères de sélection des entreprises ? (4 points)

Le candidat peut s'aider des documents suivants pour rédiger sa réponse :

Document 3 : « Prendre en compte des considérations sociales et environnementales dans les clauses techniques des marchés » - Juliette Dreyfus-Gelin, gazettesdescommunes.fr, 23 octobre 2019, 2 pages

Document 6 : CCTP transport exposition *Charlie Chaplin dans l'oeil des avant-gardes*, musée d'arts de Nantes, 2019

> Dans les marchés de **scénographie**, les clauses suivantes peuvent être indiquées :

- indiquer la possibilité de recycler ou réutiliser pour une autre scénographie les éléments conçus, que cela soit au sein de l'établissement ou d'un musée partenaire.

- utiliser des matériaux issus de filières écologiquement responsables

- anticiper la gestion des déchets générés par les montage et démontage de l'exposition

> Dans les marchés de **transport**, les clauses suivantes peuvent être mentionnées :

- dans la mesure du possible et selon les exigences des prêteurs, réutiliser ou adapter des caisses

- utiliser des bois qui sont issus de forêts écologiquement gérées et avoir un circuit de recyclage

- favoriser le transport des œuvres en groupage, pas de transport exclusif sauf exigence du prêteur non négociable

- garantir la qualité écologique des véhicules (mise aux normes, écoconduite, ...)

Élément de réponse pour la deuxième question :

- Performances du prestataire en matière de protection de l'environnement

- Prise en compte des objectifs de développement durable dans les dimensions économique, sociale et environnementale

## Question 2 (4 points)

Vous êtes technicien territorial au service « communication et événements » de la commune de Techniville. À l'occasion de la « semaine de la propreté », votre responsable souhaite réaliser une campagne de communication mettant en avant les trois thématiques suivantes : le respect de la propreté des espaces publics au quotidien, l'interdiction de dépôts sauvages des encombrants sur la voie publique et le civisme des propriétaires de chiens.

**a) Vous présenterez sur l'annexe 1 une proposition de tract pour illustrer cet événement à travers une thématique que vous aurez choisie, au format A5. Vous positionnerez et légenderez les éléments de base indispensables à une information complète puis commenterez sur votre copie votre démarche en tant qu'infographiste. (3 points)**

On doit retrouver : l'émetteur (logo de la collectivité éventuellement dans une charte graphique), une contextualisation (dans le cadre de la semaine de la propreté, pour la lutte contre les incivilités, campagne publique institutionnelle,...), un message d'information, de prévention, de répression suivant l'angle abordé, un trait d'humour, une interpellation, une invitation à la réflexion suivant le ton souhaité, un vocabulaire adapté en fonction de la cible déterminée (grand public, enfants, prescripteurs, copropriétaires,...). Éventuellement une date, un lieu, un contact,...

**b) Indiquez 6 autres supports susceptibles d'être utilisés pour diffuser cette information (1 point).**

Affiches A4, A3, A2, affichettes A5, flyers ou tracts A5 ou A6, programmes, cartons d'invitation, supports spécifique d'affichage grand format (banner stand, kadapak, carton plume...), affiches et kakémonos sur mobilier urbain, panneaux lumineux, internet, intranet, réseaux sociaux, livrets, supports photo et vidéo diffusables dans des lieux publics,...

### **Question 3 (4 points)**

Que signifie l'appellation « musée de France », quel est son intérêt et quelles sont les obligations qu'elle impose ?

-Démarche volontaire

-Points fondamentaux :

1. Existence d'une collection permanente reconnue d'intérêt public
2. Engagement sur les missions : conserver, restaurer, étudier, enrichir les collections
3. Rendre accessibles les collections au public
4. Mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion
5. Contribuer aux progrès et à la diffusion de la recherche.

-Demande à formuler au Ministère après décision de l'instance délibérante compétente (conseil municipal par ex.)

-Nécessité d'un inventaire des collections

-Mise en œuvre d'un Projet scientifique et culturel simplifié

#### **Intérêts :**

-Reconnaissance par le public et la communauté professionnelle

-Possibilités de subventions de l'État

-Inaliénabilité, imprescriptibilité et insaisissabilité des collections

-Possibilité de bénéficier des dépôts des musées nationaux

#### **Contraintes :**

-Personnels qualifiés

-service des publics

-Commission scientifique (acquisition, restauration)

-Récolement

-PSC

### **Question 4 (4 points)**

Vous êtes technicien territorial au musée de Technville qui organise prochainement une exposition. Dans ce cadre, 20 tirages modernes de photographies en noir et blanc, de moyen format, doivent être réalisés à partir de fichiers numériques. Ces photographies seront détruites à l'issue de l'exposition. Il vous est demandé d'en superviser l'impression et d'en réaliser l'encadrement.

#### **a) Quels sont les points de vigilance pour la réalisation de ces tirages ? (1 point)**

Le candidat peut s'aider du document suivant pour rédiger sa réponse :

Document 4 : « Vitrages d'encadrement pour les œuvres sur papier » - Notes de l'Institut Canadien de Conservation, 1996

Le candidat doit mentionner :

- l'importance de la qualité des fichiers numériques qui doivent être fournis en HD
- le choix du papier approprié à l'effet souhaité
- la prise en compte des dimensions de l'œuvre originale
- la vérification de la chromie avec BAT fourni par le prestataire si l'impression est en externe ou la comparaison avec l'original.

#### **b) Pour quel(s) type(s) de montage et d'encadrement optez-vous ? Justifiez votre réponse. (3 points)**

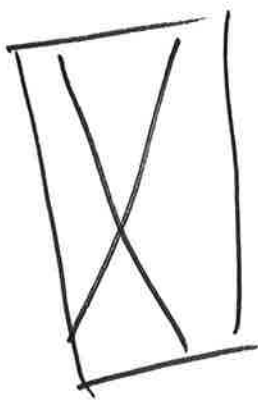
Comme il est indiqué que les tirages seront détruits à l'issue de l'exposition, il est inutile que le candidat propose des protections face (plexi ou verre) qui soient anti-uv. Elles peuvent cependant être anti-reflets. Le choix du verre ou du plexi doit être argumenté en fonction des caractéristiques de ces matériaux. Par ailleurs, il doit indiquer que l'œuvre ne doit pas être en contact avec la protection face et donc être au préalable montée en passe-partout.

Rappel du thème

# Semaine de la propreté

VISUEZ

mise en situation en fonction d'une des 3 thématiques choisie



éléments de contexte

QUI FAIT QUOI POURQUOI OÙ COMMENT...

SLOGAN: pour expliciter l'illustration

du 17/22 ou www.uu  
à la salle 555....

quand où

pour un ton informatif plutôt répressif

Retrouvez le programme complet

sur xxx.fr

Contact: service propreté SPSP

Ville de xxx

pour + d'informations

logo et/ou éléments graphiques identifient la collectivité émettrice